Mairie de
Montbazin

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 24 mars 2021

Présents : Mmes Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Emilie CASTELLON, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Stéphanie GAUTIER,, Marjorie RIBES,
M.M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, Stéphane BEDEL, François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Mustapha EL IDRISSI, David HURTADO, Yves LEGUAY, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES, Pierre TROUCHE.

Procuration : Mme Sophie LAUX-ROBERT a donné procuration à Mme Laurence ARTERO-MOREL

Secrétaire de séance : Mme Laurence ARTERO-MOREL

M. Josian RIBES, Maire, ouvre la séance à 20 heures 30.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du compte rendu du 16 décembre 2020.
Mme Emilie CASTELLON demande que soit expliquée son abstention sur la prescription d'une révision générale du Plan Local d'Urbanisme. Elle rappelle qu'elle s'est abstenue car beaucoup de Montbazinois sont dans l'attente de l'ouverture du PLU et que les arguments pour prescrire une nouvelle révision générale ne lui semblent pas suffisants. M. le Maire rappelle que le PLU actuel est exécutoire jusqu'à l'approbation d'un nouveau document d'urbanisme.
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ledit procès-verbal, avec cette observation.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte administratif 2020 - M14
- Approbation du compte de gestion 2020- M14
- Affectation du résultat 2020- M14
- Rectification du point 16 de la délibération en date du 23 septembre 2020 donnant délégation au Maire au titre de l'article L2122-22
- Avis sur le pacte de gouvernance SAM
- Création d'un poste de brigadier-chef principal à temps complet à compter du 01/05/2021
- Création d'un contrat PEC pour une durée de 12 mois à compter du 01/05/2021
- Convention entre la Commune et Hérault Énergies - Programme ACTEE
- Convention entre la Commune et Hérault Energie pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE)
- Convention de mutualisation entre SAM et la Commune pour le ramassage des encombrants 2021-2022
- Vote du règlement du marché hebdomadaire des producteurs et approbation de la charte entre la commune et les exposants
- Validation du programme de travaux pour la rénovation énergétique du groupe scolaire et demande de subventions
- Validation du programme du festival de la garrigue et demande de subventions
- Validation du Projet d'aménagement de la cour d'école et demande de subventions
- Validation des travaux de confortement de la Porte romane et demande de subventions
- Achat d'un aspirateur électrique de déchets urbains et demande de subventions
- Achat de 11 appuis vélos et demande de subventions
- Étude des besoins d'installation d'un système de vidéo protection et demande de subventions
- Mutuelle santé communale : validation du choix du partenaire

-Information sur la composition des Groupes de Réflexions Citoyens (GRC)
-Information sur le programme de verdissement des rues.

1- Approbation du Compte Administratif 2020 - M14

M. Jean Claude PINTÉGNÉ, adjoint chargé des Finances, présente le Compte Administratif 2020 de la Commune qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Dépenses				**Dépenses**			
		Prévisions BP	Réalisations			Prévisions BP	Réalisations
O11		885 611,41	508 263,30	10		23 000,00	22 897,82
O12		1 288 200,00	1 178 751,43	16		155 560,00	155 550,38
65		269 480,00	240 240,06	20		53 000,00	2 700,00
66		121 450,00	121 443,62	204		10 000,00	6 876,00
67		3 200,00	2 200,00	21		579 860,41	193 314,66
O42		1 208,00	1 208,00	23		20 000,00	
Total			2 052 106,41	Total			381 338,86
Recettes				**Recettes**		Prévisions BP	Réalisations
		Prévisions BP	Réalisations	10		421 340,00	434 566,20
O13		60 000,00	56 101,45	13		76 000,00	65 300,66
70		101 905,00	96 447,09	O40		1 208,00	1 208,00
73		1 417 815,00	1 459 500,54	Total			501 074,86
74		636 380,00	877 940,08	OO1		342 872,41	
75		39 000,00	46 145,28				
77		1 700,00	3 958,33				
Total			2 540 092,77				
OO2		312 349,41					

Section d'**Investissement**
Dépenses : 381 338.86 €
Recettes : 501 074.86 €
Excédent : 119 736.00 €

Section de **Fonctionnement**
Dépenses : 2 052 106.41 €
Recettes : 2 540 092.77 €
Excédent : 487 936.36 €

Résultat de clôture de Fonctionnement : 800 335.77 €
Résultat de clôture d'Investissement : 462 608.41 €
RÉSULTAT GÉNÉRAL DE CLOTURE : 1 262 944.18 €

M. Yves LEGUAY demande le détail du chapitre 65. M. le Maire lui liste les dépenses par articles du chapitre 65.

Le Conseil Municipal, moins Monsieur le Maire qui ne participe pas au vote, accepte à l'unanimité, le Compte Administratif de l'année 2020 tel que présenté.

2. Approbation du Compte de Gestion 2020 – M14.

M. le Maire présente le Compte de Gestion 2020, élaboré par Monsieur le Trésorier de Frontignan, qui fait apparaître les mêmes résultats que le Compte Administratif précédemment présenté.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de la M14 de l'année 2020.

3. Affectation du résultat 2020- M14

M. le Maire rappelle le résultat de Fonctionnement qui ressort du Compte Administratif 2020 qui s'élève à 800 335.77 € et demande au conseil de voter son affectation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement sur le budget 2021 comme suit :

- 500 000.00 € en Investissement au 1068
- 300 335.77 € en excédent de Fonctionnement au 002.

4. Rectification du point 16 de la délibération en date du 23 septembre 2020 donnant délégation au Maire au titre de l'article L2122-22

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a donné délégation de compétence au Maire dans la séance du 23 septembre 2020 selon l'article L2122.22 du CGCT.
M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour compléter le point n° 16 permettant à M. le Maire d'intenter au nom de la commune toute action en justice ou défendre la commune dans des actions intentées contre elle.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de rectifier le point 16 de la délibération du 23/09/2021 et de donner délégation à M. le Maire pour la durée de son mandat :
- pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation donne tous pouvoirs au maire pour saisir et représenter la commune en demande, en défense ou en intervention devant les juridictions de l'ordre judiciaire, tant civiles que pénales, ou devant les juridictions de l'ordre administratif, y compris pour tous types de référé, et ce quelque soit le degré de juridiction et quelle que soit l'instance dans le cadre de tous contentieux, saisines ou affaires nécessitant de faire valoir les intérêts de la commune.
Le maire au nom de la commune peut déposer plainte, se porter partie civile et solliciter en conséquence devant les juridictions compétence des dommages-intérêts en réparation des préjudices subis par la commune.
Les autres points de la délibération du 23 septembre 2020 restent inchangés

5- Avis sur le pacte de gouvernance de Sète Agglopôle Méditerranée

M. le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'article L.5211-11-2 du CGCT, le Président d'un EPCI à fiscalité propre comme Sète Agglopôle Méditerranée doit, après chaque renouvellement général des conseils municipaux, inscrire à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.
Le Conseil Municipal doit se prononcer et donner son avis sur le projet proposé.

M. Yves LEGUAY demande la communication des représentants de la Commune dans les commissions thématiques de l'Agglopôle.
M. le Maire lui donne la liste :
Ressources et Coopération : M. Jean Claude PINTÉGNÉ
Attractivité du territoire : M. Philippe LORINQUER
Aménagement durable du territoire : M. Bertrand LEMOIGNE
Logement et cohésion sociale : Mme Marjorie RIBES
Environnement : M. Aurélien DALOZ
Sport, Culture et Patrimoine : Mme Laurence ARTERO-MOREL
M. le Maire rappelle que tout conseiller municipal peut participer à ces commissions thématiques, s'il en fait la demande, avec une voix consultative.
M. Yves LEGUAY souhaiterait participer aux réunions des commissions Logement et cohésion sociale et Sport, culture et patrimoine. Cette demande sera transmise à Sète Agglopôle Méditerranée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de pacte de gouvernance entre les Communes membres et Sète Agglopôle Méditerranée et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6- Création d'un poste de brigadier-chef principal à temps complet à compter du 01/05/2021

M. le Maire propose la création d'un poste de brigadier chef principal à temps complet à compter du 01/05/2021. Il motive cette création par un effectif réduit du service de police municipale.
M. David HURTADO s'étonne que le groupe de travail qui avait été constitué dans le but de réfléchir à des pistes d'économies sur la section de fonctionnement n'ait donné lieu qu'à une seule réunion, car l'incidence financière de ce nouveau poste n'a pas été compensée par des économies.

M. Yves LEGUAY rappelle que le pourcentage de la masse salariale va encore augmenter en 2021 avec cette création de poste. Mme Marjorie RIBES répond que la masse salariale de la commune est en adéquation avec celles des communes de même strate de population. Elle propose de communiquer des éléments sur ce sujet à M. Yves LEGUAY.
M. Bertrand LEMOIGNE répond que ce groupe d'études n'a pas persisté dans sa réflexion car il induisait une réelle ingérence dans les commissions. Chaque commission est donc chargée de trouver des solutions pour maitriser aux mieux les dépenses qu'elle engage. M. Bertrand LEMOIGNE propose à M. Yves LEGUAY de constituer un groupe d'études pour trouver des solutions pour diminuer les dépenses de fonctionnement et présenter un rapport au Conseil Municipal.
M. le Maire recentre le débat en expliquant que la maîtrise des dépenses ne peut pas contrer ce besoin impérieux de recrutement et demande au Conseil de se prononcer.
M. François Bonhomme fait part qu'il y a une différence de réflexion entre recherche d'économie de fonctionnement et création de poste.

Le Conseil Municipal, (moins 1 abstention : M. Yves LEGUAY qui regrette que la réflexion du groupe d'étude n'ait pas été menée à son terme), accepte cette création de poste de brigadier-chef principal, aux conditions énoncées, et charge M. le maire du recrutement.

7- Création d'un contrat PEC pour une durée de 12 mois à compter du 01/05/2021

M. le Maire propose la création d'un contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) à compter du 01/05/2021, en soutien administratif de la commission Sociale, sur la base d'une durée de 20 heures hebdomadaires rémunérées au taux du SMIC en vigueur pour une durée de 12 mois.
Il rappelle que le contrat PEC est un contrat aidé, financé en partie par l'Etat. La participation financière sur ce type de contrat varie entre 40 et 60 % suivant le public recruté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette création de contrat aux conditions énoncées et charge M. le Maire du recrutement.

8- Convention entre la Commune et Hérault Énergies - Programme ACTEE

M. le Maire présente la convention entre la Commune et Hérault Energies qui s'inscrit dans le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) et qui a pour but de définir les modalités administratives, techniques et financières de la réalisation par Hérault Energies, d'un rapport technique ayant pour objectif d'établir une stratégie énergétique avec identification des projets prioritaires pour Montbazin. Sa durée est fixée jusqu'à la fin du programme ACTEE, soit le 31 décembre 2021.
Il précise que le financement des études n'incombe pas à la commune.
M. Yves LEGUAY demande si le dysfonctionnement de l'éclairage nocturne de la Chapelle a été vu. M. Aurélien DALOZ lui répond que ce problème va être suivi par les services techniques.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité approuve le projet de convention présentée et autorise M. le Maire à la signer avec Hérault Energies.

9- Convention entre la Commune et Hérault Energie pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

M. le Maire rappelle la volonté de la collectivité de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public.
Il explique l'intérêt pour la collectivité de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des Certificats d'Economies d'Energie et présente le projet de convention d'habilitation établi par Hérault Energies.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le projet de convention présentée, autorise ainsi le transfert à Hérault Energies des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la collectivité pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E. auprès d'un obligé, et autorise M. le Maire à signer ladite convention d'habilitation avec Hérault Energies.

10- Convention de mutualisation entre SAM et la Commune pour le ramassage des encombrants 2021-2022

La question est ajournée sur demande des services de Sète Agglopôle Méditerranée en date de ce jour.

11- Vote du règlement du Marché hebdomadaire des Producteurs et approbation de la charte entre la commune et les exposants

M. le Maire présente un projet de règlement pour le Marché des Producteurs qui se tiendra au Jardin Public, le dimanche de 8h 30 à 13h 30 à compter du 11 avril 2021, ainsi qu'un projet de charte avec les exposants.
M. Yves LEGUAY regrette ce changement de lieu et de jour.
Mme Brigitte CASADO-JAILLET, référente du groupe étude « nouveau marché » lui répond qu'un questionnaire a été distribué dans les boites aux lettres pour recueillir l'avis des Montbazinois. Une centaine de retours a été comptabilisé et après étude, 90 % souhaitaient ces changements.
M. Yves LEGUAY regrette que ce ne soit pas suffisamment représentatif (100/ 1200 foyers).
Mme Nathalie ARTIGNAN regrette que les documents n'aient pas été distribués dans les boites aux lettres des écarts de la Commune. M. Le Maire explique que la distribution effectuée par des personnes non motorisées pose effectivement ce souci. Il rappelle que les documents sont consultables sur le site de la commune et mis à disposition à l'accueil de la Mairie. La communication n'est pas parfaite mais elle se fait par le site internet, les réseaux sociaux, la base de données communale qui permet de délivrer des courriels/sms à environ 250 personnes inscrites, l'affichage, la distribution dans les boites aux lettres et bientôt le nouveau panneau lumineux.
M. Yves LEGUAY demande quelle solution a été proposée aux exposants du samedi matin. M. le Maire lui répond que quelques élus les ont reçus et leur ont proposé d'intégrer le marché du dimanche ou de continuer à bénéficier d'un emplacement le samedi matin Place de l'Eglise jusqu'à ce que des travaux de réfection de la dite place soient prévus. M. Bertrand LEMOIGNE précise qu'aucune date n'est définie à ce jour pour ces dits travaux.
Mme Emilie CASTELLON demande comment les exposants du marché du dimanche matin ont été contactés. Mme Brigitte CASADO-JAILLET répond qu'un démarchage auprès des producteurs a été effectué avec l'aide du CIVAM BIO 34 et de la mobilisation des réseaux.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le règlement et la charte présentés (moins 1 abstention : M.Yves LEGUAY en raison du faible nombre de retours de questionnaires concernant l'évolution du marché).

12- Validation du projet de travaux pour la rénovation énergétique du groupe scolaire et demande de subventions

Le groupe scolaire de Montbazin date de 1982. De par sa conception, son faible niveau d'isolation et la vétusté des équipements, ces bâtiments ont une consommation énergétique très élevée et un niveau de confort très faible. Le projet vise donc à réaliser une rénovation énergétique complète.
Une première estimation a fait ressortir un montant de 649 457 € HT.
M. le Maire explique qu'il y a lieu de prévoir un bureau d'études pour élaborer un diagnostic précis préconisant les travaux à envisager et affiner le montant prévisionnel de ce projet.
Compte tenu du coût important de cette rénovation, M. Le Maire explique qu'il y a lieu de mobiliser tous les financeurs possibles pour amoindrir la part communale (Etat, Région, Département, Sète Agglopôle Méditerranée, et l'ADEME).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce projet et charge M. Le Maire de déposer des demandes de subvention auprès de tous les financeurs potentiels.

13- Validation du programme du Festival de la Garrigue et demande de subventions

M. le Maire présente le Festival de la Garrigue, un projet de territoire novateur qui allie Nature et Culture et qui va se faire en partenariat avec le CPIE du Bassin de Thau et le Festival de Thau. Il aura lieu les 11, 12 et 13 juin 2021 pour sa 1ere édition.

M. Yves LEGUAY demande si ce festival est voué à remplacer à terme la fête votive. M. le Maire lui explique que ces 2 manifestations ne sont pas concurrentes et que la fête votive n'est aucunement remise en cause pour cette année et les années à venir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce projet et charge M. Le Maire de déposer des demandes de subvention auprès de tous les financeurs potentiels.

14- Validation du Projet d'aménagement de la cour d'école et demande de subventions

M. le Maire propose de lancer un projet d'aménagement complet de la cour de l'école.
La commune de Montbazin s'est vue attribuer la reconnaissance «Territoire Engagé pour la Nature» par l'Agence régionale de la biodiversité et ce projet s'inscrit dans la volonté de désimperméabilisation des sols.
Ce projet de grande ambition pourra bénéficier de financement de l'Agence de l'Eau.
M. le Maire propose donc de donner un accord de principe afin de pouvoir faire une étude approfondie du projet et un détail quantitatif estimatif pour pouvoir déposer des demandes de subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce projet et charge M. Le Maire de déposer des demandes de subvention auprès de tous les financeurs potentiels.

15- Validation des travaux de confortement de la Porte romane et demande de subventions

La porte monumentale romane, dite « Porte de la première enceinte », bien que ni répertoriée ni classée est très remarquable. C'est un élément majeur sur le circuit piétonnier joignant les bords de la Vène (cours d'eau), en passant par la porte du XIVème siècle (inscrite), à la chapelle romane (classée). Edifiée en bloc de calcaire coquillé d'origine locale, elle se dresse au chevet d'une habitation. Privée du mur d'enceinte sur son coté ouest, celle-ci subit une déformation favorisant l'ouverture de la voûte. On constate la descente des clefs de voûtes et de nombreuses fissures. Un étaiement provisoire a été réalisé en 2013, qui a ralenti sans les arrêter les mouvements de l'édifice.

M. le Maire explique donc la nécessité d'envisager des travaux pour le confortement de l'édifice selon l'étude préalable réalisée par M. FIORE, architecte du patrimoine.

L'estimatif financier s'élève à 47 421 €, réévalué à 51 613 € selon l'index du BT03, majoré des honoraires de la maitrise d'œuvre évalués à 5 000€. Le montant prévisionnel s'élève donc à 56 613 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce projet et charge M. Le Maire de déposer des demandes de subvention auprès de tous les financeurs potentiels.

16- Achat d'un aspirateur électrique de déchets urbains et demande de subventions

M. le Maire propose l'achat d'un aspirateur électrique de déchets urbains. Cette solution de nettoyage est envisagée pour :
- aménager le poste de travail de l'agent chargé de l'entretien du centre ancien de Montbazin afin de réduire l'effort de l'opérateur reconnu travailleur handicapé
- optimiser les conditions d'hygiène et de sécurité
- respecter l'environnement (filtre anti-poussière qui exclut le rejet, insonorisation double…)
- améliorer la propreté du village compte tenu de la configuration du centre ancien (ruelles étroites et escarpées, escaliers…) excluant tout passage de véhicule.

Le devis de ce matériel s'élève à 13 858.05 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cet achat et charge M. le Maire de déposer des demandes de subvention auprès de tous les financeurs potentiels.

17- Achat de 11 appuis vélos et demande de subventions

M. le Maire propose l'achat de 11 appuis vélos, répartis sur 3 sites dans le centre du village (3 place des Colonnades, 5 au Jardin Public, et 3 à la Salle Polyvalente) pour un montant HT de 1 859.00 €.

Il explique que cet équipement peut bénéficier d'une subvention, dans le cadre du programme Alvéole à hauteur de 60 %, si cet équipement est en place avant le 31 Mars 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cet achat et charge M. le Maire à déposer la demande de subvention dans le cadre du programme Alvéole.

18- <u>Étude des besoins d'installation d'un système de vidéo protection et demande de subventions</u>

M. le Maire présente le projet d'installation d'un système de vidéo-protection comportant, dans un premier temps, de 13 caméras réparties sur 7 sites afin de répondre aux besoins de lutte contre la délinquance.
Ce projet a été construit avec les préconisations de la Gendarmerie, doit être validé par les services de la Préfecture et reste valide pendant 5 ans. Ces dispositifs peuvent être accompagnés financièrement par l'Etat au titre notamment du FIPD.
M. Yves LEGUAY regrette que le projet ne soit pas plus ambitieux afin de sécuriser plus de lieux. M. Frank ALEXIS lui explique que ce projet porte sur un système de base (enregistrement et stockage pour consultation en différé) qui pourra toujours être complété. Un groupe de réflexion citoyen sur le thème de la sécurité va être constitué et aidera dans cette réflexion.
M. Stéphane BEDEL regrette que ce type d'équipement, qui va surtout servir à la Gendarmerie/Police, ne soit pas entièrement financé par l'Etat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce projet de vidéo-protection et charge M. le Maire de déposer les demandes de subvention auprès de l'Etat.

Compte tenu que les GRC viennent d'être cités, M. le Maire propose d'enchainer sur leur composition et demande d'inverser la question 19 et la question 20.
Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

19- <u>Information sur la composition des Groupes de Réflexions Citoyens (GRC)</u>

M. Philippe LORINQUER explique que 4 groupes de réflexions ont été constitués : Accessibilité, Besoins sociaux, Tourisme, Sécurité, avec des élus, des personnes volontaires ayant des compétences ou intérêt pour le domaine et des personnes tirées au sort sur la liste électorale (en présence de 2 élus, 1 agent, et 3 personnes candidates). Les personnes tirées au sort ont été contactées et ont accepté ou refusé la proposition d'intégrer les GRC.
Il présente donc la liste définitive de ces GRC

Accessibilité	Besoins sociaux	Tourisme	Sécurité
AMBROISE Frank	BABAU Christine	ABERCE Colette	ALEXIS Frank
DEVILLER Hélène	BENICHOU Aurélie	ARTERO MOREL Laurence	BONHOMME François
FISCHER Marie-Antoinette	CASADO JAILLET Brigitte	BENICHOU Aurélie	BUTTARO Marine
GAUTIER Stéphanie	CASTELLON Emilie	EL IDRISSI Mustapha	DUMOULIN Valérie
JOUSSE Elisabeth	DUC Cécile	GAZATS Nicolas	GOUSSAKOWSKI Cyril
LEMOIGNE Bertrand	ESCODA Clément	HARNOIS Christophe	KLOTZ Daniel
MURILLO Anna	GAUTIER Stéphanie	JOUSSE Elisabeth	LYOEN Vincent
NASSTROM Ann-Charlotte	MURILLO Anna	LORINQUER Philippe	MURILLO Anna
ROUGIER Katia	NASSTROM Ann-Charlotte	ROYER Lucien	RIBES Josian
	RIBES Marjorie	ZAMPIELLON Manon	
	RICHEUX Marjolaine		
	VAZ Maria-Emilia		
	ZOZO Agnès		

Il présente également un projet de charte. Il souhaite que cette charte fasse l'objet d'une approbation du Conseil Municipal.
M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider cette charte dans cette séance.

Le Conseil municipal accepte et approuve la charte des GRC présentée, à l'unanimité.

20- <u>Mutuelle Santé communale : validation du choix du partenaire</u>

M. le Maire fait part de la volonté de négocier une mutuelle communale, afin de proposer un contrat de mutuelle Santé à destination de tous les habitants de Montbazin, sans limite d'âge, et sans questionnaire de santé. L'adhésion de la commune n'engage pas de participation financière.
M. le Maire salue le travail de la commission sociale qui a porté ce projet. Trois propositions ont été étudiées et comparées, en catégorie 1, pour différentes prestations (optique, dentaire, hospitalisation, médicaments…). La proposition de MUTEO semble la mieux à même de répondre aux besoins de la population et est par conséquent soumise à l'approbation du Conseil.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le choix de MUTEO pour une proposition de Santé communale.

21- <u>Information sur le programme de verdissement des rues</u>

M. Aurélien DALOZ informe l'assemblée du programme de verdissement des rues, qui a pour but d'embellir le village, de contribuer au rafraichissement des rues, de favoriser la faune, et de créer du lien social. Pour cette première session, seules les plantes grimpantes ont été proposées.

8 candidatures ont été déposées en Mairie pour ce programme, et 6 dossiers ont été retenus. Les 2 restants n'ont pas été validés en raison de difficultés de faisabilité technique.
Les trouées sur chaussées et plantations vont être lancées rapidement par les services techniques. M. Aurélien DALOZ rappelle que l'entretien des plants (arrosage…) incombe au propriétaire. Cette initiative a reçu un bon accueil des Montbazinois.

<u>Autre Information :</u>
M. Philippe LORINQUER rappelle que les porteurs de projets ont jusqu'au 30 mars pour déposer un dossier au titre du budget participatif.

La séance est levée à 22h 40.